

Accepté par _____ maire.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :

-Suite à la résolution concernant la demande à la MRC de tenir son Banquet annuel de 2020 dans la municipalité dans le cadre du Centenaire, la MRC donnera sa réponse prochainement.

-La conception et l'élaboration des plans et devis définitifs nécessaire au remplacement de deux ponceaux, l'un sur la rue St-Raphaël et l'autre dans le rang 8 Nord sera présenté au conseil à la réunion de septembre.

-La mise en candidature de M. Martin Landry au Prix Jean-Marie-Moreau a été déposée.

114-08-2017 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

<i>Bell (cellulaire)</i>	19,50 \$
Cain Lamarre (hon. Prof.)	2 838,25 \$
Centre du camion J.L. (entr. camion)	752,71 \$
Conciergerie d'Amqui (collecte juin et juillet)	2 873,67 \$
Financière Banque Nationale (intérêt réseau égout)	2 161,50 \$
Garage Coop d'Albertville (essence)	625,62 \$
<i>Hydro Québec (électricité)</i>	909,54 \$
La Source (fourn. bureau)	18,16 \$
La Matapédienne (entr. terrain)	66,66 \$
Les Aménagements Lamontagne (abat-poussière)	6 391,52 \$
Les Éditions Juridique FD (renouv. MAJ)	77,70 \$
Les Entreprises L. Michaud (entr. chemin)	70,82 \$
Librairie d'Amqui (fourn. bureau)	149,18 \$
Lorraine Harvey (entretien salle)	90,00 \$
Maurice Bélanger Paysagiste (engrais pelouse)	79,30 \$
MRC de La Matapédia (téléphonie IP, copies couleurs)	287,25 \$
OBVMR (surveillance Lac Indien)	186,00 \$
Petite caisse (dépenses diverses)	148,98 \$
Remise employeur fédéral et provincial (juillet)	1 344,59 \$
Transport Jacques Couturier (fauchage)	965,79 \$
Valérie Potvin (frais déplacement)	22,50 \$
TOTAL DES COMPTES	20 079,24 \$

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Accepté par _____ maire.

115-08-2017 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté par _____ maire

116-08-2017 : DEMANDE DE DONS

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement d'accepter et de payer la demande de don suivante:

Fondation Action-Santé de La Matapédia 25\$

Accepté par _____ maire.

117-08-2017 : DÉCOMPTE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE MATALIK – ADOPTION PAIEMENT FACTURES ENTREPRENEUR

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture de Les Entreprises Claveau Ltée, selon le décompte progressif des travaux exécutés no 2, au montant de 569 409.91\$ (taxes incluses) concernant les travaux de réfection de la route Matalik.

Accepté par _____ maire

118-08-2017 : DÉCOMPTE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 6 SUD – ADOPTION PAIEMENT FACTURES ENTREPRENEUR

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture de Les Entreprises Claveau Ltée, selon le décompte progressif des travaux exécutés no 2, au montant de 202 791.24\$ (taxes incluses) concernant les travaux de réfection du rang 6 Sud.

Accepté par _____ maire

119-08-2017 : AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-04 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS 03-2004

Avis de motion est donné par Mme Charline Chabot, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 03-2004 de manière à permettre sous certaines conditions l'émission de permis de construction pour un terrain dont la rue contiguë est rattachée au réseau routier par le biais d'une servitude d'accès public répondant à certains critères.

Accepté par _____ maire

120-08-2017 : PROJET DE RÈGLEMENT 2017-04 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS 03-2004

ATTENDU que la Municipalité d'Albertville est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le règlement des permis et certificats numéro 03-2004 de la Municipalité d'Albertville a été adopté le 6 décembre 2004 et est entré en vigueur le 30 mars 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal désire permettre sous conditions la construction de terrains situés dans certains secteurs relativement isolés et dont les rues contiguës sont rattachées au réseau routier par le biais de servitudes d'accès publics;

En conséquence, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement:

- 1o d'adopter le projet de règlement numéro 2017-04 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2o de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 11 septembre 2017 à la salle municipale située au 1058 rue Principale à Albertville à compter de 20h00.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-04
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 03-2004
DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE**

ARTICLE 1 CONDITIONS D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

L'article 4.4 du Règlement sur les permis et certificats numéro 03-2004 est modifié par l'insertion, après le cinquième alinéa, du suivant :

« La disposition du paragraphe 5° du premier alinéa s'applique de manière à ce que, dans les zones dont le groupe d'usages dominants est « récréative », la rue puisse être rattachée au réseau routier par le biais d'une servitude d'accès public dont la largeur de la voie carrossable est égale ou supérieure à celle de la rue privée à laquelle elle est connectée. ».

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Adopté À ALBERTVILLE, CE 7 AOÛT 2017

Martin Landry, maire

Valérie Potvin, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Accepté par _____ maire

121-08-2017 : CHEMIN DOUBLE VOCATION

ATTENDU que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont fourni, à la demande de la Municipalité d'Albertville, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Année	Nom chemin	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/AN
2017	Chemin Matalik	9.18 Km	Bois	3 261

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné (s) et ce, sur une longueur totale de 9.18 km.

Accepté par _____ maire

122-08-2017 : VENTE DU TERRAIN 4-8 AU LAC INDIEN

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'entériner la promesse d'achat de Mme Marie-Ève Couturier résidant au 471, St-Jacques Nord, Causapscal (Québec) G0J 1J0, pour le terrain 4-8 dans le projet de développement du Lac Indien. M. Martin Landry, maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

Accepté par _____ maire

123-08-2017 : PROLONGEMENT RÉSEAU ÉGOUT SANITAIRE

- CONSIDÉRANT que Gestion Patrimoniale St-Raphaël a reçu une offre d'achat;
- CONSIDÉRANT que l'acheteur a mis une condition, soit le branchement au réseau d'égout sanitaire;
- CONSIDÉRANT que pour effectuer ce branchement, la municipalité doit prolonger le réseau d'égout sanitaire;
- CONSIDÉRANT qu'une estimation des travaux a été réalisée par le Service de Génie de la MRC de la Matapédia;
- CONSIDÉRANT que ces travaux pourraient possiblement être réalisés à partir du budget de la TECQ 2014-2018;

Par conséquent, il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'accepter de prolonger le réseau d'égout sanitaire. Les travaux seront effectués uniquement lorsque la transaction sera complétée.

Accepté par _____ maire

124-08-2017 : SUIVI RAPPORT SURVIE – POINT D'EAU

Suite au *Rapport de suivi environnemental* produit par l'Organisme de bassin versant Matapédia Restigouche (OBVMR), il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de suivre les recommandations et d'effectuer la plantation de 40

cornouillers stolonifères (20 dans la section du trop-plein et 20 dans la section d'arrivée d'eau) au coût de 226.34\$ pour aider à la révégétalisation de la bande riveraine.

Accepté par _____ maire

125-08-2017 : ROUTE COLLECTRICE

M. Martin Landry a discuté avec M. Yves Berger, directeur régional du Bas-St-Laurent (MTMDET), ainsi que M. Dany Michaud (MTMDET), et une rencontre est éventuellement prévu cet automne pour discuter des correctifs à effectuer sur la route ainsi que le prolongement de l'égout pluvial sur la rue Principale.

Accepté par _____ maire

126-08-2017 : PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question

127-08-2017 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 40 min.

Martin Landry
Maire

Valérie Potvin
Directrice-Générale & Secrétaire trésorière